

MESSAGE DE LA MINISTRE



Avec le retour des beaux jours viendra le moment tant attendu de notre fête nationale, une occasion d'exprimer notre fierté d'être Québécoise et Québécois et de mettre en valeur notre culture, notre histoire et notre territoire. La 187^e édition de ce grand rendez-vous se déroulera une fois de plus dans des conditions inhabituelles, mais saura démontrer à quel point nous sommes unis dans l'adversité.

Peu importe la forme qu'il prendra, notre « rassemblement » sera porteur de joie, de fierté et d'espoir.

C'est donc avec plaisir que je vous invite à soumettre des projets d'activités qui permettront à la population de célébrer le Québec les 23 et 24 juin prochains. Je fais appel à votre créativité pour exposer l'immense richesse de notre culture, qui nous a fait beaucoup de bien et qui a été source de divertissement et de découverte en cette période difficile.

Je tiens à remercier les comités organisateurs de s'engager à offrir d'année en année une programmation de qualité, mettant en lumière le talent de nos artistes et de celles et ceux qui travaillent en coulisse. Je les félicite également pour leur dynamisme et leur capacité extraordinaire à faire face aux différents défis organisationnels.

Cette année, faisons de notre fête nationale du Québec une véritable célébration de ce que nous sommes et de cette culture qui nous rassemble. Malgré les différentes mesures pour assurer la santé et la sécurité des citoyens à la grandeur de la province, je suis persuadée que les activités que vous proposerez dans vos localités sauront briller par leur esprit inventif et leur originalité. Grâce à vous, cette fête sera à l'image de notre société : résiliente, chaleureuse et remplie d'espoir!

La ministre de la Culture et des Communications,

NATHALIE ROY



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec engouement et fierté que le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) présente l'édition 2021 du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales*. Chaque année, c'est plus de 2,5 millions de Québécois.es qui se rassemblent pour célébrer leur Fête nationale, partout dans toutes les régions. Le MNQ, en collaboration avec ses Sociétés affiliées, agit à titre de maître

d'œuvre de cette importante commémoration nationale depuis maintenant 37 ans, un défi titanesque que nous avons toujours accompli avec honneur et passion. Bien sûr, en raison du contexte actuel de la pandémie, il nous a fallu remanier la formule, se renouveler et faire preuve de créativité afin de permettre cette année des célébrations réinventées, mais chaleureuses, dans le respect des directives de la Santé publique.

En 2021, c'est un Québec tissé serré que nous célébrons! Un Québec uni par des liens forts de solidarité, par ces hommes et ces femmes, venus d'ici et d'ailleurs et qui ont façonné notre nation québécoise en créant une identité qui lui est propre. Ce Québec tissé serré, aux fibres mélangées et réconfortantes est devenu un peuple unique, rayonnant aux quatre coins du globe. Cette année, célébrons-le avec fierté!

Chaque année, près de 700 comités organisateurs déposent des projets de célébrations dans le cadre du Programme d'assistance financière afin d'organiser des activités pour tous. Leur contribution est inestimable et façonne la Fête nationale à leur image. Je vous invite donc en grand nombre à partager votre amour du Québec dans votre communauté en prenant part à la Fête avec nous! Ce sera bien sûr une Fête différente, mais ô combien rassembleuse par ces liens qui nous unissent et nous tissent en un tout rempli de fierté d'être. Bonne Fête nationale!

THÉRÈSE DAVID
Présidente



Au moment d'élaborer le *Programme*, les consignes sanitaires en place interdisent TOUS les rassemblements, demandent à la population de respecter la bulle familiale pour toutes les activités, de respecter une distance minimale de 2 mètres entre les individus, de porter obligatoirement un couvre-visage et interdisent les spectateurs rassemblés à un événement.

Dans l'optique où certaines mesures sanitaires seraient différentes en mai 2021, les comités organisateurs seront invités (sans obligation de changement) à revoir leur programmation pour l'adapter en conséquence. Nous ferons parvenir au plus tard le 15 mai, un formulaire d'activités permises selon votre zone afin que vous puissiez bonifier votre programmation en respectant les consignes de la Santé publique.

En 1978, l'adoption de la Loi 48 décréta le 24 juin comme journée de la Fête nationale du Québec. Depuis, cette journée est empreinte de la tradition populaire, marquée par des célébrations auxquelles participent des milliers de Québécoises et de Québécois. Que ce soit autour d'un feu de joie, à l'occasion d'un spectacle ou d'une fête de quartier, la Fête nationale constitue un facteur important de cohésion sociale et souligne la fierté de 8 millions de Québécoises et de Québécois.

GESTION : Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) et ses mandataires régionaux assument la gestion du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec et à l'organisation de la Fête nationale du Québec en vertu d'une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

ORGANISMES ADMISSIBLES : L'organisme demandeur doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- être un organisme public ou parapublic;
- être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif.

NORMES ADMINISTRATIVES

L'organisme s'engage à transmettre au mandataire régional du MNQ les documents suivants :

- une demande d'assistance financière dans le cadre de ce programme au plus tard le **2 AVRIL 2021**;
- le numéro d'immatriculation émis par le Registraire des entreprises du Québec;
- un rapport d'activités et financier accompagné des pièces justificatives (reçus et factures) pour les organismes ayant reçu une subvention supérieure à 1 500 \$ avant le **23 JUILLET 2021**. Après cette date, à moins d'une demande écrite pour obtenir un délai de 10 jours, le remboursement de l'aide financière déjà versée sera exigible immédiatement.

EN CAS D'ANNULATION LE JOUR MÊME, TOUS LES ORGANISMES, INCLUANT CEUX QUI ONT REÇU MOINS DE 1 500 \$, DOIVENT JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES APPROPRIÉES DES DÉPENSES ENGAGÉES.

L'organisme doit permettre au ministère de la Culture et des Communications, ou à toute personne autorisée par ce dernier, d'examiner les registres, les dossiers et les comptes relatifs aux opérations financières et de prendre copie de tout document jugé nécessaire.

Il est à noter qu'un certain nombre de dépenses ne sont pas admissibles à l'aide financière : les salaires des organisateurs, la remise de prix et de trophées, la nourriture, la boisson, les feux d'artifice, l'achat de matériel sportif, récréatif ou audiovisuel. Cependant, les profits générés par ces dépenses peuvent contribuer à l'autofinancement.

Si l'organisme enregistre un déficit, il ne sera, sous aucune considération, remboursé. Cependant, une fois l'ensemble des exigences respectées, l'excédent des revenus sur les dépenses restera à l'organisme, à condition que ces surplus soient inscrits à titre de revenus pour la Fête nationale de la prochaine demande, ou soient remis à son mandataire régional.

À défaut de satisfaire l'ensemble des exigences, ou si l'organisme a utilisé l'aide financière à d'autres fins que celles de la Fête nationale de l'année en cours, ou lorsque, notamment, une partie ou la totalité de la programmation a été annulée ou si les conditions générales de réalisation ont été modifiées sans le consentement du mandataire régional et sans raison valable, **LE REMBOURSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER VERSÉ SERA EXIGÉ.**

À défaut de rembourser un montant dû dans les délais prescrits, l'organisme fautif s'exposera à ne plus être admissible à un soutien financier dans le cadre de ce programme pour les cinq années financières suivant son exclusion, ou indéfiniment si le MNQ ou le MCC le jugent à propos. Cette mesure prévaut également pour toute fausse déclaration.

NATURE DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

L'assistance financière accordée prend la forme d'une subvention. Une assistance technique et professionnelle (pour les assurances et les communications) est aussi disponible pour les organismes admissibles au programme, qu'ils bénéficient d'une subvention ou non. Cette aide est fournie par les mandataires régionaux du MNQ qui pourront gratuitement distribuer une certaine quantité de matériel de pavoisement.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Pour les organismes dont le montant de la subvention est égal ou inférieur à 1 500 \$, un seul versement sera effectué avant la tenue de la manifestation. Si ce montant excède 1 500 \$, une première tranche correspondant à 75 % de la subvention sera versée. La dernière tranche de la subvention, soit 25 %, est versée quand toutes les exigences ont été respectées à la mi-septembre.

L'assistance financière pour une fête locale offerte au grand public ne pourra **EXCÉDER 75 % DES DÉPENSES ADMISSIBLES** encourues pour l'organisation d'une célébration, sans toutefois dépasser la somme de **5 000 \$**. Les fêtes dites fermées sont toutefois admissibles à un maximum de 500 \$. Tout organisme demandeur ne peut être considéré comme étant un représentant ou un délégué du mandataire régional, du MNQ ou de la Fête nationale du Québec.

DISCOURS DES ÉLUS

Une prise de parole doit être considérée comme un privilège. En ce sens, outre les organisateurs, il va de soi qu'on ne peut refuser au représentant du mandataire régional de la Fête nationale et aux députés de l'Assemblée nationale de votre région de prendre la parole. Donc, ces derniers, s'ils le désirent, peuvent prendre la parole puisque le mandataire est gestionnaire de la Fête nationale au nom du Gouvernement du Québec et que le député est le représentant du Gouvernement dans la circonscription où il a été élu. Si la portée de votre célébration outrepassait une seule circonscription, il se peut que plusieurs députés soient ainsi appelés à prendre la parole s'ils le désirent. Cette obligation ne s'applique pas aux élus municipaux et aux députés fédéraux.

PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissible, le projet doit **FAVORISER L'ORGANISATION DE RÉJOUISSANCES** visant à susciter **LA PARTICIPATION, LA SOLIDARITÉ ET LA FIERTÉ** de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

LE PROJET DOIT ÉGALEMENT RÉPONDRE À TOUS CES CRITÈRES :

- Le projet doit offrir des activités en lien avec la thématique annuelle « Tissé serré »;
- Le projet doit remplir TOUTES les étapes du formulaire d'assistance financière et être déposé au plus tard le 2 avril 2021;
- Les activités doivent se dérouler le 23 juin, à compter de 12 h ou le 24 juin 2021;
- Le projet doit prévoir les activités suivantes : un hommage au drapeau fleurdéliné; un discours patriotique; un plan de pavoisement;
- Les célébrations doivent être ouvertes à toute la population (aucun frais de diffusion en ligne ne sera autorisé) et viser la participation de tous. Les activités dans le cadre d'un festival lucratif sur plusieurs jours ne sont pas admissibles;
- Les activités doivent être non lucratives, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas viser à faire des profits et si profits il y a, ils devront être réinjectés l'année suivante;
- Le projet doit utiliser la signature de la « Fête nationale du Québec » dans toutes ses communications et sa publicité (un organisme pris en tort pourrait se voir refuser une subvention l'année suivante);
- Le projet doit mentionner la contribution du gouvernement du Québec et du Mouvement national des Québécoises et Québécois dans toutes ses communications et sa publicité (affiches, dépliants, etc.);
- Le projet doit présenter des prévisions budgétaires équilibrées, les revenus devant équilibrer les dépenses;
- L'organisme doit prévoir des actions visant à intégrer les enjeux du développement durable dans ses activités (avant, pendant et après la fête)
- L'organisme doit respecter l'ensemble des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec et la Santé publique dans l'organisation de TOUTES les activités.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

LA SÉLECTION DES PROJETS EST CONFIEE À UN COMITÉ RÉGIONAL, SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MANDATAIRE RÉGIONAL :

1. la programmation rappelle **L'EXISTENCE DE LA NATION**, le **CARACTÈRE HISTORIQUE**, le **FAIT FRANÇAIS** du Québec et ravive **LE SENTIMENT D'APPARTENANCE** à la communauté **(25 %)**;
2. la programmation comprend des **ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES ET ORIGINALES**, qui permettent une participation active aux célébrations et s'adressant à **DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE** et à **DIFFÉRENTES CLIENTÈLES (20 %)**;
3. La **QUALITÉ** des éléments obligatoires : hommage au drapeau original, discours patriotique à un moment fort de la fête et mise en place d'actions en développement durable **(15 %)**;
4. les **CHANCES DE RÉUSSITE** globales, l'importance de la **CONTRIBUTION HUMAINE ET FINANCIÈRE** de la municipalité, des organismes et des commanditaires régionaux et la planification des **SOLUTIONS DE RECHANGE** en cas de pluie **(15 %)**;
5. la **QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DU PAVOISEMENT** thématique et générique (bleu, blanc et jaune) du site et de ses alentours **(15 %)**.
6. l'accès aux activités est **GRATUIT. (10 %)**

AUCUN PROJET NE POURRA BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE S'IL NE RESPECTE PAS LES CRITÈRES ÉTABLIS PAR LA SANTÉ PUBLIQUE DANS CE PROGRAMME ET S'IL N'A PAS ACCUMULÉ UN MINIMUM DE 60 POINTS.

Le jury détermine le montant de l'aide financière recommandé pour chacun des projets retenus en tenant compte de l'enveloppe régionale ainsi que de la note obtenue à l'évaluation.

fetenationale.info

Conçu spécialement pour répondre aux besoins des responsables des fêtes locales de la Fête nationale, le site fetenationale.info est un incontournable. Véritable coffre à outils, vous y trouverez des guides, des gabarits, le visuel thématique et bien plus encore! **INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE SUR LE SITE .INFO POUR ÊTRE TENU AU COURANT DU CALENDRIER À VENIR.**

THÉMATIQUE 2021 - VIVRE LE QUÉBEC - TISSÉ SERRÉ



Peuple qu'on aime à qualifier de « tissé serré », il a su se soutenir au cours de la dernière année, en pleine pandémie. En ces temps incertains, les Québécoises et Québécois sont devenus encore plus proches les uns des autres et leur solidarité a été essentielle. Une chose est certaine, notre peuple ne se laisse pas tomber. Une des forces du Québec, c'est qu'il possède une culture largement métissée. Une culture unique et colorée qui rayonne sur les cinq continents. Cette culture est vivante et diversifiée et celle-ci a le pouvoir de se renouveler grâce, entre autres, à la contribution des nouveaux arrivants et à l'apport des peuples des Premières Nations.

Avec le temps, nos traditions, notre langue ou notre musique se sont façonnés, ont évolué afin de permettre à tous, venus d'ici ou d'ailleurs, de se sentir profondément Québécois. Du sirop d'érable, legs des Premières nations, à nos traditions qui se transforment au rythme de nos coutumes modernes, c'est tout le Québec qui est tissé serré. Notre sang est superbement mêlé par des millions d'histoires d'amour depuis plus de 400 ans et les nouveaux venus sont devenus les Québécois d'aujourd'hui et de demain. Comme disait Loco Locass « Que tu sois de Métis près du St-Laurent, ou que t'aies du sang 100% métis, en dépit des marées, de la neige et du vent, les Québécois s'unissent sous la fleur de lys ».



De nos grands-mères qui tissaient, une maille à la fois, pour nous confectionner une jolie couverture bien chaude aux « kokomis » de la Nation algonquine qui fabriquaient des mocassins pour protéger les pieds des petits et grands, notre peuple a su se construire une identité propre, une identité qui nous ressemble, qui nous unit, afin de créer un grand tissage bien serré.

Cette année, unissons-nous sous la même fleur de lys. Plus que jamais, notre fierté québécoise tissée serrée sera à l'honneur!

IMPORTANT

1. L'organisme doit compléter en ligne, au plus tard le **2 avril 2021**, le formulaire de demande d'assistance financière. Consultez le www.fetenationale.info pour toutes les explications.
2. L'organisme bénéficiaire d'une subvention doit compléter en ligne, au plus tard le **23 juillet 2021**, le formulaire *Rapport d'activités et financier* ainsi que le dépôt des pièces justificatives exigées.

* Pour réduire notre empreinte environnementale, un guide présentant une multitude d'actions concrètes sur la réduction des déchets lors d'événements est disponible sur le site des organisateurs au www.fetenationale.info.

Date limite : 2 avril 2021